

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RS - Fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération - Proposition d'attribution d'aide pour des travaux de balisage sur l'itinéraire du marais de Nécuidet - Commune de La Thuile
Modification de la délibération n° 135-15 C du 16 décembre 2015

• date de convocation le 17 mars 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 69

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Leyse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Hubert Marechal

Sainte-Reine

François Blanc

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 093-17 C

objet **RS - Fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération - Proposition d'attribution d'aide pour des travaux de balisage sur l'itinéraire du marais de Nécuidet - Commune de La Thuile**

Modification de la délibération n° 135-15 C du 16 décembre 2015

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que les statuts de Chambéry métropole disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire dans le périmètre de l'agglomération.

La délibération n° 170-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 relative a défini un réseau de sentiers d'agglomération et un fonds de concours des sentiers d'agglomération dans le cadre de l'action 3.16 de la Charte forestière de territoire.

La délibération n° 135-15 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 a prévu le versement d'une aide de 4 039,77 € à la commune de La Thuile au titre du fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération pour des travaux d'aménagement et de balisage sur l'itinéraire du marais de Nécuidet. La dépense éligible étant finalement de 15 565,90 € HT, la participation du Département de la Savoie au titre du CTS a été modifiée et la présente délibération a pour objet de modifier le plan de financement.

L'itinéraire du marais de Nécuidet à La Thuile fait partie du réseau de sentiers d'agglomération sous la référence sentier n° 25. Dans le cadre de la réalisation de la carte des promenades et randonnées de l'agglomération chambérienne, la commune de La Thuile a mis en place un nouvel itinéraire, dans le marais de Nécuidet, suite aux travaux de restauration de la zone humide. Les travaux consistaient en la pose de balisage et de mobilier d'interprétation.

Le coût total de l'opération s'élève à 15 565,90 € HT. Le Département de la Savoie, au titre du CTS, a été sollicité à hauteur de 6 733 €. Le plan de financement est modifié comme suit :

Organisme	Montant
TOTAL travaux	15 565,90 €
Département de la Savoie	6 733,00 €
Fonds de concours Chambéry métropole	4 416,45 €
Commune de La Thuile	4 416,45 €

La commune de La Thuile a sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 170-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 et notamment les règles d'attribution du fonds de concours au titre des dépenses d'investissement pour un montant égal à 50 % du coût résiduel HT restant à la charge de la commune avec un maximum de 30 000 € par opération,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Thuile du 9 février 2015,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une aide de 4 416,45 € à la commune de La Thuile au titre du fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération pour des travaux de balisage et du mobilier d'interprétation sur l'itinéraire du marais de Nécuidet.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 093-17 C

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération - Proposition d'attribution d'aide pour des travaux de balisage sur l'itinéraire du marais de Nécuidet - Commune de La Thuile
Modification de la délibération n° 135-15 C du 16 décembre 2015

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19255H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19255H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017